

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES - (N° 889)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par

M. Meizonnet, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Lopez-Liguori, Mme Florence Goulet, Mme Menache, Mme Laporte, Mme Engrand, M. Tivoli, Mme Grangier et Mme Sabatini

ARTICLE 2

Après le mot :

« proposent »,

rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« un repas dont tous les aliments sont originaires de France. Sont considérés comme originaires de France, les aliments produits et transformés sur le territoire français. Ce repas doit chercher à mettre en valeur des produits régionaux valorisant ainsi les circuits courts et le patrimoine gastronomique du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre obligatoire, dans chaque cantine scolaire, l'organisation d'un repas par semaine mettant à l'honneur le savoir-faire de la filière agricole française. En organisant un repas comprenant exclusivement des produits d'origine française, les écoles pourraient développer des partenariats avec des producteurs issus de leur territoire. Pour ces derniers, ce serait une source de revenus sûre et régulière qui pourrait favoriser le développement d'une agriculture alliant proximité et qualité.

Le rôle premier de l'école est l'éducation. Cet amendement permettrait aux élèves de mieux connaître le patrimoine gastronomique de leur territoire et d'apprendre, dès le plus jeune âge, à consommer de produits locaux issus d'un modèle durable.